

p.B.73.Pérou.O. - BJ/bdy

Le 12 février 1971

B 5. JULI 71

*Ad aely*Note pour Monsieur le Ministre Gelzer

en vue de la séance du 16 février 1971 de la Commission de la garantie contre les risques de l'investissement.

---

Le régime péruvien

La junte militaire est au pouvoir depuis le 3 octobre 1968. A cette date, un coup d'état réalisé sans effusion de sang renversa le gouvernement de Belaunde Terry, Président constitutionnellement élu. Le nouveau régime se distingue de l'ancien davantage par son radicalisme et ses méthodes que par son orientation. Belaunde avait honnêtement essayé de restaurer les structures économiques et sociales du pays. Le manque de fermeté de son gouvernement dû peut-être autant au système qu'à l'homme lui-même amena sa chute survenue dans l'indifférence. Le gouvernement actuel qui comporte deux fractions, progressiste et modérée, avec lesquelles le Président Alvarado doit composer, poursuit les mêmes buts que Belaunde, mais avec des moyens plus appropriés. La ligne progressiste qui donne le ton est soutenue par le groupe des jeunes cadres de l'armée ayant inspiré le coup d'état. Il s'agit de jeunes colonels issus bien souvent des classes moyennes pour lesquels l'armée est un moyen d'accéder à l'enseignement supérieur et de sortir de leur condition. Attirés par les idées socialistes, ces officiers ont formé dans plusieurs pays d'Amérique du Sud des groupes opposés à ce que l'armée joue son rôle traditionnel de soutien des oligarchies financières. Bien plus, ils désirent mettre un terme à l'influence des Etats-Unis dans leur continent et

faire évoluer leur pays vers une plus juste répartition des richesses. Ces tendances, qui existent dans de nombreux pays (même au Brésil), ont triomphé au Pérou où les généraux au pouvoir ont largement tenu compte des idées des colonels. C'est ainsi que le régime militaire se veut nationaliste, révolutionnaire et socialiste, mais non marxiste.

Le nationalisme, qui ne s'arrête pas aux frontières du pays mais embrasse tout le sous-continent, se traduit avant tout par la volonté d'amener les Sud Américains à décider seuls de leurs affaires, sans ingérence des Etats-Unis. En pratique, il revêt pour le moment la forme des lois sur l'industrie qui viennent d'être promulguées au Pérou et qui tendent à empêcher que le capital étranger dans chaque société péruvienne ne dépasse 49%.

Révolutionnaire et socialiste, le gouvernement veut bouleverser les structures sociales du pays en favorisant l'accession du plus grand nombre à un niveau de vie décent. A cet effet, des organisations sociales de base, en particulier des coopératives et des syndicats, sont établis. Simultanément par différentes réformes, la structure de la propriété doit être modifiée de façon à diminuer le rôle joué jusqu'à présent par le petit groupe des possédants.

Pour favoriser les transformations en cours, l'état joue un rôle actif dans les secteurs économiques et sociaux. Le but étant de libérer le pays de l'impérialisme capitaliste et d'assurer le développement de l'économie, l'état donne la priorité aux entreprises étatisées et aux coopératives et détermine les priorités.

- 3 -

Si le principe de la libre entreprise est limité par l'intérêt national, au nom duquel le gouvernement peut procéder à des nationalisations, le régime n'en est pas marxiste pour autant. Le droit à la propriété est reconnu de même que le droit de l'investisseur, même étranger, de percevoir les revenus de ses placements. La propriété doit cependant être démocratisée et l'investisseur étranger doit être empêché d'imposer ses vues au gouvernement.

Le régime semble stable. Il est difficile cependant d'apprécier le soutien populaire dont dispose la junte. Les pouvoirs qu'elle s'est arrogée pour un certain nombre d'années sont quasiment dictatoriaux et ont amené quelques réactions de la part de la presse. Il semble cependant que les masses sont satisfaites de l'action du gouvernement; elles le lui ont d'ailleurs montré à l'occasion de différentes manifestations de sympathie.

*Boillet*